



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES  
Commune de BRAS  
83149

BRAS, le 27 juin 2024

## ARRÊTE TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT RUE HENRI FABRE N°2024-135

Le Maire de BRAS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212.1 et L2213.2,

**VU** le Code de la Route,

**CONSIDERANT** la demande présentée par l'entreprise ZIG ZAG SIGNALISATION représentée par Monsieur WOLFER Willy 683 Boulevard Pery 8314 Six Fours- les- Plages 83418 HYERES, dans le cadre de travaux d'aménagement du centre-village rue Henri Fabre,

**CONSIDERANT** qu'il importe de prendre toutes les dispositions permettant d'assurer la sécurité des usagers et des personnes exécutant les travaux,

### ARRÊTE

**Art. 1 :** En raison de l'aménagement et de la mise en place de mobiliers urbains, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant **le mercredi 03 juillet 2024 de 07h00 à 18h00 :**

- **Rue Henri Fabre :**
  - 2 emplacements de stationnement PMR face au n°51 et 53
- **Route de Barjols - parking du monument aux morts**
- **Rue Pasteur- face au n°2 bis – emplacement PMR**

**Art.2 :** Des barrières seront installées pour permettre l'application du présent arrêté.

**Art.3 :** L'entreprise ZIG-ZAG SIGNALISATION, sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion des travaux.

**Art.4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux dressés par les forces de l'ordre et pourront donner lieu à des poursuites.

**Art.5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Willy WOLFER représentant l'entreprise ZIG-ZAG SIGNALISATION
- Monsieur le responsable des Services Techniques.

Le Maire,  
Franck PERO



République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité